cpnef:sv COMMISSION PARITAIRE NATIONALE EMPLOI FORMATION SPECTACLE VIVANT
Publié sur *Commission Paritaire Emploi-Formation Spectacle Vivant (CPNEF-SV)* (https://www.cpnefsv.org)

Fonctionnement [1]

La CPNEF-SV est dirigée par les partenaires sociaux.
Les décisions sont prises de façon collégiale en assemblée plénière et/ou en bureau.
Elle fonctionne de façon autonome, sans aucune tutelle.

Les partenaires sociaux impliqués sont bénévoles. L'équipe permanente est composée d'une personne : la déléguée générale (2026).

Les chantiers sont réalisés en interne ou bien externalisés à des prestataires.
Les équipes de l'Afdas peuvent également être mobilisées sur certains travaux, notamment l'ingéniérie de formation et les études prospectives

Dans un souci de concertation et d'efficacité, la conduite des travaux de la CPNEF-SV s'effectue le plus souvent en partenariat avec les ministères concernés (Culture et Emploi), les institutions sociales du spectacle (Audiens, France Travail, Thalie santé...), les organismes de formation, les centres ressources...

La CPNEF-SV est financée :
- par les contributions des organisations professionnelles d'employeurs, du secteur public et privé ;
- par des aides venant du ministère de la Culture et du CNM.

URL source: https://www.cpnefsv.org/cpnef-sv-lobservatoire/cpnef-sv/fonctionnement

Liens
[1] https://www.cpnefsv.org/cpnef-sv-lobservatoire/cpnef-sv/fonctionnement